

Retour sur cinq ans d'occupation du site

SOS Loire Vivante a fêté les 20 ans d'une victoire arrachée à la force de la mobilisation. Celle de l'abandon du projet du barrage de Serre de la Fare.

Magali Roche

magali.roche@centrefrance.com

Réunis sur la plage de Chadron samedi, élus et membres de SOS Loire Vivante ont célébré les vingt ans du début de l'occupation du site de Serre de la Fare. Le soir, les amoureux du dernier fleuve sauvage de l'Europe se retrouvaient, au Puy-en-Velay, autour d'une soirée débat et diapo sur ce qui restera gravé dans les mémoires comme la plus longue mobilisation de citoyens connue en France.

Pour Roberto Epple, président de SOS Loire Vivante, les événements autour du projet de barrage resteront dans les annales. « Avec l'abandon de ce barrage, les citoyens ont marqué le coup, ils ont enfin eu leur mot à dire. C'est l'engagement physique d'un groupe de personnes qui aura permis une prise de conscience générale sur le problème de l'eau et de la protection de l'environnement. »

Retour en arrière. Deux ans après la crue meurtrière de 1980 sur le bassin du Puy-en-Velay, les autorités décident de soutenir le projet de barrage de Serre de la Fare, pensant qu'il est le seul moyen de garantir la sécurité des populations riveraines.



RASSEMBLEMENT. Lors du projet de barrage de Serre de la Fare, en cinq ans de lutte, SOS Loire Vivante a récolté 160.000 signatures. Vingt ans plus tard, ils étaient nombreux, sur le site, pour célébrer l'anniversaire d'une victoire.

C'est le 13 février 1986 que le gouvernement, l'Agence de l'eau et l'Établissement public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents décident d'un programme permettant de soutenir les débits d'étiage et de limiter les inondations avec la construction de quatre barrages en prévision, dont celui de Serre de la Fare, sur un site distant d'une vingtaine de kilomètres du Puy-en-Velay. L'édifice aurait pour but la protection contre les crues, le soutien d'étiage et le développement touristique. Il devrait contenir 74 millions

de m³, s'élever jusqu'à 75 m de haut et noyer 14 km de gorges et 587 hectares de terres.

Le 14 juin, afin de s'élever contre ces projets d'aménagement, le comité Loire Vivante est créé, au Puy-en-Velay, sur l'initiative de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature. Le 18 février 1988, SOS Loire Vivante devient le comité officiel d'opposition au barrage de Serre de la Fare. Du 1^{er} mars au 15 avril, une enquête publique est ouverte autour du projet de barrage. Elle rencontre 4.000 avis défavorables. Des se-

maines plus tard, la première manifestation contre le projet rassemble 1.000 personnes au Puy-en-Velay. En février 1989, la construction du barrage est autorisée et, dans la foulée, le préfet signe sa déclaration d'utilité publique. C'est le 20 février 1989 que les premiers engins sont arrêtés sur le site de Serre de la Fare et que l'occupation du site démarre avec l'aide du WWF et de l'association Robin des Bois. Elle durera cinq ans et s'achèvera le 13 février 1994.

Le 10 avril, SOS Loire Vivante dépose plainte contre l'appro-

bation du barrage par l'État. Le projet est repoussé et Brice Lalonde demande à Loire Vivante de réaliser une étude pour démontrer si une autre alternative au projet est techniquement et financièrement possible. Les 29, 30 avril et 1^{er} mai, 10.000 personnes se retrouvent, au Puy, lors d'un rassemblement européen contre Serre de la Fare.

Un engagement physique qui a payé

L'association continue son action, organise des campagnes d'information, des concerts et propose d'autres alternatives au barrage. En novembre 1990, l'association lance une souscription « Achetons la Haute Vallée de La Loire » pour acquérir des terrains afin d'empêcher la construction du barrage.

En février, la déclaration d'utilité publique du projet est annulée par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Le 31 juillet, l'État abandonne le projet de barrage. Les 5 et 6 octobre, c'est la fête de la victoire sur le site encore occupé dans l'attente de la restitution des terres achetées aux paysans.

Une lutte environnementale qui aura porté ses fruits puisque, depuis, le Plan Loire grandeur nature a vu le jour et ouvre le champ de la protection du fleuve, impulsé par les idées puisées à la source : celle de SOS Loire Vivante. ■

SOS Loire Vivante lance un appel à la labellisation de la vallée

Poursuivant son action autour du site de Serre de la Fare, SOS Loire Vivante lance, aujourd'hui, un appel pour demander que les terrains achetés autour du site soient rendus aux habitants de la vallée.

Mais pas n'importe comment, comme l'explique Roberto Epple. « Il ne faut pas que ces terres soient morcelées en petites parcelles sans valeur. Si nous n'intervenons pas, il y aura une vente aux enchères de cette vallée que nous avons protégée. Nous lançons un appel au projet de gestion public de la vallée



APPEL. SOS Loire Vivante lance, aujourd'hui, un appel pour le classement au patrimoine mondial de l'Unesco de la vallée.

pour éviter le découpage des terrains. Il nous faut 10.000 signatures dans deux mois. Nous souhaitons également que cette vallée devienne patrimoine de l'Unesco, depuis le site de Serre de la Fare jusqu'à la source. Gérard Roche s'est engagé à monter un projet pour obtenir la labellisation de la vallée. Et pourquoi pas, à l'avenir, engranger du tourisme, du développement durable et des paysans bio dans cette vallée. »

Vingt ans de lutte. C'est le 18 février 1988 que le comité SOS Loire Vivante voit le jour pour

s'opposer au projet de Serre de la Fare. En juin 1989, le comité devient association de loi 1901, avec le soutien de WWF et de France nature environnement.

Vingt ans plus tard, l'association continue son action de protection de l'environnement et de préservation du saumon, notamment autour du barrage de Poutès. C'est en proposant d'autres options et en se révélant une force mobilisatrice de grande ampleur, que l'association a permis à des projets de protection de la nature de voir le jour, comme le Plan Loire grandeur nature. ■